

Matière : AUTRES  
DOMAINES DE  
COMPETENCES

Sous matière :

AUTRES  
DOMAINES DE  
COMPETENCES  
DES COMMUNES

**OBJET :**  
**CONVENTION DE**  
**PARTENARIAT**  
**ENTRE L'ENSA**  
**TOULOUSE ET LA**  
**VILLE DE**  
**CASTELNAUDARY**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCATION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 08 DECEMBRE  
2025

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 08 DECEMBRE  
2025

PUBLICATION DE LA  
PRÉSENTE EN DATE  
DU

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents** : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA –  
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,  
Jean-François VERONIN-MASSET, Préscillia GRANIER, Brigitte  
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis  
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel  
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno  
PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia  
IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations** :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jean-François VERONIN-  
MASSET,  
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia  
GRANIER,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,  
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

**Excusé** : Thierry ROSSICH.

**Absents** : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

**Secrétaire** : Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (ENSA) a proposé un partenariat à la commune lié à son atelier « Une pensée pour construire », mené dans le cadre du projet de fin d'étude d'une promotion de Master d'architecture.

Ainsi, un travail va être mené par cette promotion et donnera lieu à une exposition à Castelnaudary, présentée lors du mois de l'architecture en Occitanie (novembre 2026).



Afin de faciliter ces travaux, qui constituent une opportunité pour la commune, il est proposé à l'assemblée qu'une convention soit signée prévoyant un soutien logistique de la Ville ainsi qu'une contribution financière de 1.000€.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**L'AUTORISE** à signer la convention de partenariat ci annexée.

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1.000€.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

|   |
|---|
| Ampliation faite le<br><b>18 DEC. 2025</b>                                      |
| Certifiée exécutoire par réception<br>en Préfecture le :<br><b>18 DEC. 2025</b> |
| Par publication le :<br><b>18 DEC. 2025</b>                                     |
| Par délégation<br>Le Directeur Général des Services                             |
| Nicolas MAYRAL  |

Castelnaudary, le 15 décembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

